



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)**

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

## **1 Intitulé du projet**

Construction d'un projet agrivoltaïque pilote sur la commune d'Outarville, d'une superficie de 3096m<sup>2</sup> et d'une puissance de 539 kWc

## **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

### **2.2 Personne morale**

Dénomination

VE SOLAIRE 3

Raison sociale

VE SOLAIRE 3

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

HUARD

Prénom(s)

Antoine

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installation d'une puissance supérieure à 300 kWc et inférieure à 1MWc.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'une centrale photovoltaïque sur un terrain de 4,2 ha. L'emprise totale de l'installation PV représente 3096 m<sup>2</sup> de modules photovoltaïques de 2.58 m<sup>2</sup> chacun, soit environ 7 % de la surface totale du terrain concerné. Si l'on calcule le taux d'occupation au sol de la surface continue (îlot de panneaux), nous obtenons moins de 25%, ce qui est compatible avec le nouveau décret de l'agrivoltaïsme du 9 avril 2024. Sur les 4,2 ha, au moins 1 ha est réservé comme parcelle témoin.

Des ouvrages annexes nécessaires au bon fonctionnement de l'installation occuperont de petites surfaces:

- citerne souple incendie environ 100m<sup>2</sup>
- piste périphérique environ 20m de large sur tout le contour

D'autre part, aucun transformateur et ni PDL n'est prévu car la centrale sera raccordée directement aux installations électriques de l'usine de conditionnement du propriétaire.

Par ailleurs, ce projet devrait être inscrit dans une ZAER (Zone d'accélération des EnR) selon le Maire d'Outarville rencontré le 18/06/2024.

#### 4.2 Objectifs du projet

Installation d'un projet pilote de petite taille dans l'objectif d'obtenir un retour d'expérience sur l'agrivoltaïsme en grande culture, d'évaluer l'impact de l'ombrage des panneaux solaires et de leur écartement entre eux sur les cultures. Cette installation permettra aussi d'étudier la protection aux conditions climatiques des panneaux sur la culture comme les fortes pluies, la grêle ou les fortes chaleurs. De plus, l'électricité produite sera autoconsommée par une unité de conditionnement de pommes de terre consommant plus de 5GWh/an d'électricité et se trouvant sur une parcelle contiguë.

Ce projet permettrait également de sensibiliser le grand public local en étant un outil de communication et de pédagogie afin de comprendre les enjeux combinés du changement climatique sur la filière pomme de terre et la production d'énergie renouvelable, avec l'articulation du salon Innov'Agri.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée entre 3 et 6 mois.

Le phasage des travaux sera décidé dans un second temps, mais ils seront exécutés autant que possible durant la période d'octobre à mars, afin d'éviter d'éventuelles perturbations des cycles biologiques de manière générale.

Les grandes phases de la construction sont les suivantes :

- préparation du terrain
- aménagement des accès (voiries intra-site, plateforme de grutage)
- réalisation de tranchées pour l'enfouissement des câbles d'alimentation
- pose des fondations des modules
- montage des supports des modules
- pose des modules photovoltaïques sur les supports ;
- installation des équipements électriques (onduleurs), puis raccordements ;
- tests de fonctionnement

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation attendue est d'environ 18 ans, à compter de la mise en service de la centrale.

L'exploitant de la centrale photovoltaïque assurera la maintenance et l'exploitation (entretien des panneaux, onduleurs et autres équipements électriques, structures, etc.). Concernant le terrain, étant donné qu'il garde son caractère et sa vocation agricole, ce sera l'exploitant agricole qui l'entretiendra, en collaboration avec l'exploitant de la centrale, s'agissant des espaces auxquels il doit avoir accès.

En phase de démantèlement, conformément au Code de l'Environnement, l'exploitant de la centrale photovoltaïque s'engage à remettre en état le site lorsque cesseront définitivement ses activités.

Les conditions de remise en état sont :

- l'élimination de tous les déchets par un traitement approprié ;
- le démantèlement des installations afin de pouvoir installer une nouvelle activité et le cas échéant la destruction des bâtiments ;
- l'insertion du site de l'installation dans son environnement.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration Préalable (Article R-421-9 du Code de l'Urbanisme)

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale construite de l'installation PV	3096 m <sup>2</sup>
Nombre de modules total	1200 modules
Hauteur bas de table / haut de table (lorsque tracking)	1,1 m / 5,2 m
Hauteur de l'axe des panneaux	3 m
Espacement inter-tables	14,4 m et 19,4m

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet se trouve en zone A, pour 1/4 de la surface, et en zone Uapb, pour les 3/4 de la surface, du PLU d'Outarville approuvé par arrêté le 23/05/2012. Un PLUi est en cours d'élaboration.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

**5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de tout type de ZNIEFF. Les plus proches se trouvent à plus de 10km du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe ni au sein d’un parc naturel national, ni au sein d’un parc naturel régional. De même pour les réserves naturelles nationales et régionales. La réserve naturelle régionale la plus proche du projet se situe à plus de 22km, il s’agit du Gâtinais français.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou de sa zone tampon, d'un monument historique ou de ses abords ou d'un site remarquable. Le monument historique le plus proche se situe à 1km à vol d'oiseau du projet, il s'agit de l'église d'Outarville. Les visites sur site ont permis de constater une absence de covisibilité.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un sol pollué au plomb. La note complémentaire en annexe détaille les mesures prises pour cet enjeu. De plus, une étude agropédologique est demandée par la charte photovoltaïque de la chambre d'agriculture, et sera intégrée dans ce diagnostic, une analyse plus fine sur le plomb pour estimer la teneur en plomb sur l'emprise du projet. Un PPSPS sera mis en place de façon cohérente avec les retours de l'analyse afin de limiter les impacts liés au plomb.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Outarville est classée en zone de répartition des eaux superficielles et eaux souterraines à partir du sol. L'exploitation a un quota d'eau de 420 000 m3 auquel l'administration lui transmet tous les ans un droit de tirage. Il est responsable de la gestion de son droit de tirage sur ses surfaces en fonction de son assolement et de ses itinéraires techniques. L'exploitant intègre un compteur volumétrique sur chaque pompe à eau et établit une déclaration annuelle.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe ni dans un site Natura 2000, ni à proximité. La Natura 2000 la plus proche se situe à environ 12,8 km à vol d'oiseau à l'est du site. Il s'agit de la Natura 2000, Directive Oiseaux "Beauce et Vallée de la Conie".
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité d'un site classé Seveso seuil bas. Il s'agit de RECUP 44 (ex STECO POWER), dont l'activité est de la négoce de pièces mécaniques automobiles et de stockage de batteries plomb neuves. Le projet n'a pas d'incidence par rapport à ce site classé.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet n'engendre pas prélèvement d'eau supplémentaire.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas des drainages ou des modifications des masses d'eau souterraines. Les parcelles sont déjà irriguées et il n'y aura pas d'irrigation supplémentaire. Par ailleurs, l'un des objectifs de ce projet pilote est de démontrer que les prélèvements en eau diminuent du fait de l'ombrage créé par les panneaux photovoltaïques.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le SAGE de la nappe de Beauce dont le périmètre a été défini par l'arrêté interpréfectoral du 13 janvier 1999. Les parcelles sont déjà irriguées et il n'y aura pas d'irrigation supplémentaire. Par ailleurs, l'un des objectifs de ce projet pilote est de démontrer que les prélèvements en eau diminuent du fait de l'ombrage créé par les panneaux photovoltaïques.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet couvre une parcelle à vocation agricole, en exploitation, qui conservera son activité. Le début des travaux sera réalisé autant que possible avec la fin de la récolte afin de profiter d'un sol dont la biodiversité n'aurait pas eu le temps de revenir et ainsi limiter des perturbations éventuelles sur la faune et la flore. Pendant la phase d'exploitation, les perturbations éventuelles sur la faune et la flore sont négligeables.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Natura 2000 la plus proche est à 12,8 km à vol d'oiseau du projet. Le projet n'aura pas d'incidence sur ce site Natura 2000 du fait de son éloignement géographique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément à l'Arrêté du 29 décembre 2023, le projet sera exempté de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers : hauteur de bas de table 1,1m min (via bridage de l'angle de rotation du tracker); inter-tables de 4m min; type d'ancrages, de clôtures et de voies d'accès conformes. Le projet respectera également le Décret n°2024-318 du 8 avril 2024, avec une surface cultivable de +90%.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité d'un site classé Seveso seuil bas. Il s'agit de RECUP 44 (ex STECO POWER), dont l'activité est de la négoce de pièces mécaniques automobiles et de stockage de batteries plomb neuves. Le projet est concerné par un risque de pollution des sols. Le sol a des teneurs en plomb supérieures à 50mg/kg (FGN). Une étude de sol est prévue avant le chantier du projet. L'annexe A détaille cet aspect et revient sur les mesures de prévention du PPSPS
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon Géorisques, le projet est concerné par un risque sismique faible, un risque radon faible et une exposition faible au risque de retrait et gonflement des argiles. Le projet n'a aucune incidence sur ces risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place du PPSPS permettra ni d'aggraver ni de propager le risque lié au plomb.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un risque lié au plomb. La note complémentaire détaille les mesures prises permettant de limiter l'incidence du projet par rapport à ce risque.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase construction, le trafic sera plus important mais pendant une courte période d' environ 3 à 6 mois (engins de chantier, véhicules lourds et légers, grues, etc.) En phase exploitation (soit au moins 18 ans), il y aura seulement les déplacements nécessaires à l'exploitation et à la maintenance de la centrale photovoltaïque, la fréquence dépendant de la gestion de l'exploitant.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, durant la phase travaux : - Nivellement éventuel par engins légers dans l'emprise du site ; - Livraison entre autres des installations décrites dans la rubrique 4.1 Absence de bruit lors de la phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La grande partie des travaux se fera en période diurne. Si des interventions sur site sont nécessaires la nuit, des points lumineux seront mis en place (temporairement ou des détecteurs de mouvement sur site)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé en dehors des zones tampons des monuments historiques les plus proches. De plus, les visites sur site ont permis de constater aucune covisibilité du projet par rapport à l'église d'Outarville.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en zone agricole et le terrain gardera sa vocation agricole. Par ailleurs, les parcelles sont déjà irriguées, et il n'y aura pas d'irrigation supplémentaire. Ce projet permet justement de coupler une activité de production agricole avec une activité de production d'énergie renouvelable.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le portail cartographique des ENR identifie plusieurs puissances électriques d'origine renouvelable à proximité d'Outarville.  
Néanmoins, la distance et les nombreuses infrastructures urbaines séparant ces projets du projet de la commune d'Outarville permettent de conclure qu'aucune incidence ne sera cumulée.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les enjeux locaux importants ont été pris en compte dans l'élaboration du projet :

- Sol pollué au plomb : Une étude agropédologique est demandée par la Charte sur le photovoltaïque de la Chambre d'agriculture, et y sera intégré un diagnostic du sol avant chantier afin d'avoir une analyse fine des concentrations en plomb sur l'emprise du projet. De plus, un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) sera appliqué et proposera des mesures de prévention afin de limiter le risque lié au plomb.
- Biodiversité : En phase travaux : réalisation des travaux durant la période d'octobre à mars [ou après la moisson] afin d'éviter un maximum de perturbations éventuelles sur la faune et la flore. En phase d'exploitation : maintien de l'activité agricole.
- Artificialisation des sols : La distance inter-tables de ce projet sera de minimum 14,4m. La couverture végétale du terrain ainsi que ses fonctions écologiques seront maintenues. Les critères de la loi sur la consommation d'espace naturel, agricole et forestier ainsi que du décret sur l'agrivoltaïsme seront respectés. Le projet est considéré comme non artificialisant.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Un ensemble de mesures ont été prises durant la conception du projet et seront mises en place en phase de chantier et d'exploitation permettant de prendre en considération le risque suivant :

- pollution du sol liée au plomb : diagnostic des teneurs en plomb intégré à l'étude agropédologique demandée par la charte sur le photovoltaïque de la chambre d'agriculture + Mise en place d'un PPSPS avec des mesures préventives.

Concernant le paysage, des mesures seront mises en place afin de réduire l'impact, possibilité de planter des haies à l'est du site. Les déplacements sur site ont permis de conclure sur une absence de covisibilité avec l'église d'Outarville.

Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe A - Note de projet complémentaire sol pollué Outarville	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe B - Liste des personnes rencontrées et leurs avis	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

DocuSigned by:  
  
 9A0353D673AB4A4...

Signature du (des) demandeur(s)